



I AMÉNAGEONS LE CANTON DE BERNE – TOUS ENSEMBLE!

NOTRE TERRITOIRE EST LIMITÉ

Un espace où il fait bon vivre et travailler, un espace pour les loisirs et pour la détente, un espace pour l'agriculture et la nature: nous avons de multiples revendications à cet égard. Le canton de Berne jouit d'une excellente qualité de vie, mais son territoire est limité. D'OÙ L'IMPORTANCE d'un aménagement du territoire fort.

Dans le canton de Berne, c'est un raisonnement en termes d'espaces fonctionnels qui s'est imposé, à savoir une planification et un aménagement concertés d'espaces reliés par différentes fonctions. Cette approche permet une différenciation qui met en valeur les atouts des espaces géographiques, en même temps que l'intégration dans le Projet de territoire Suisse et dans la Région capitale suisse.

Le plan directeur cantonal, qui est le principal instrument dont le canton dispose pour piloter l'organisation de son territoire, établit des priorités, dont un réseau de centres et la définition d'axes de développement. Ces objectifs sont mis en œuvre par les conférences régionales et les régions par le biais des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) et, au niveau des communes, par les services de l'aménagement local.

www.be.ch/amenagement

L'aménagement du territoire est l'affaire de tous

L'aménagement du territoire: une discipline réservée aux technocrates et aux politiciens? Non! Nous pouvons et devons décider ensemble de l'aménagement de notre espace de vie.

Lorsque les choses deviennent concrètes, nous avons voix au chapitre. L'aménagement des zones à bâtir est de la compétence des communes. C'est à elles de décider, en respectant les consignes du canton, quelles surfaces pourront être construites et lesquelles ne devront pas l'être.

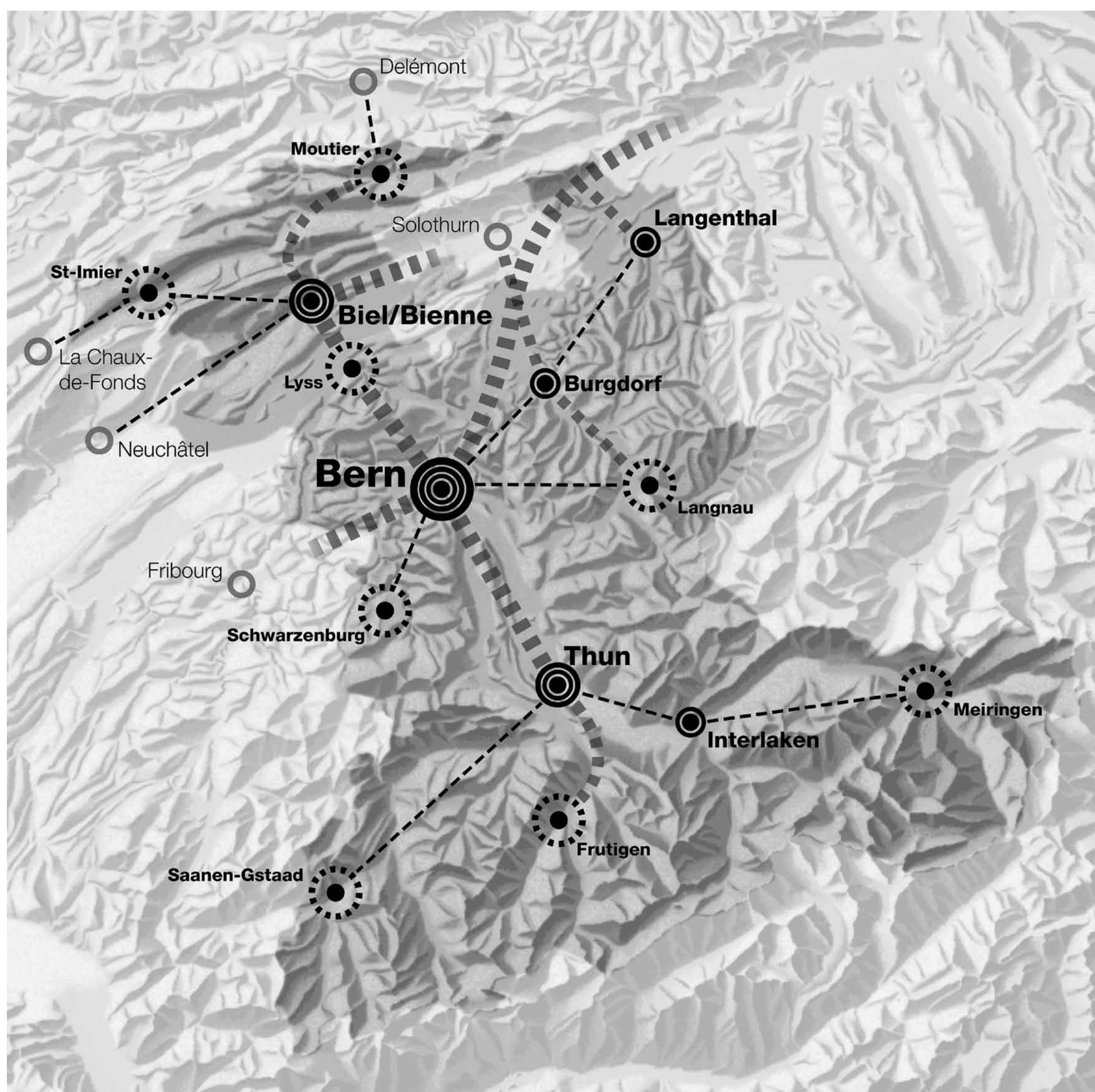
Les citoyennes et les citoyens peuvent influencer sur la future physionomie du canton de Berne en faisant valoir leur avis lors d'assemblées et de votations communales. Ils décident eux aussi si les zones d'habitation seront construites dans des sites centraux et bien desservies par les transports publics, ou si le mitage du paysage se poursuivra.

D'OÙ L'IMPORTANCE de la thématique de l'aménagement du territoire dans le canton de Berne, dans les régions et dans toutes les communes.

A chaque citoyenne, à chaque citoyen, à nous tous de contribuer à un canton de Berne où il fasse bon vivre.

Ch. Neuhaus

Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat
Directeur de la justice, des affaires
communales et des affaires
ecclésiastiques du canton de Berne





II

PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LE CANTON DE BERNE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le programme des pôles de développement économique (programme PDE) vise à mettre à disposition de l'économie des sites attrayants et idéalement situés.

Le canton de Berne s'emploie à créer des conditions optimales, en termes d'aménagement du territoire, pour l'implantation et l'extension d'entreprises. Il y a plus de 20 ans déjà, il a lancé le programme des pôles de développement économique (PDE), faisant œuvre de pionnier en Suisse. Et avec succès: plus de 50 000 places de travail dans les secteurs de l'industrie et des services se trouvent désormais dans l'un des quelque 30 PDE. Les PDE revêtent également une grande importance pour l'économie bernoise. En 2008, ils ont dégagé une valeur ajoutée brute de près de 6,8 milliards de francs, soit 13 pour cent du PIB cantonal. Qu'ils soient situés au Wankdorf à Berne, à la gare d'Interlaken ou à celle de Lyss, tous les PDE bénéficient d'une excellente desserte, proposent une concentration intéressante d'affectations et sont appréciés tant par l'économie que par la population.

www.be.ch/pde



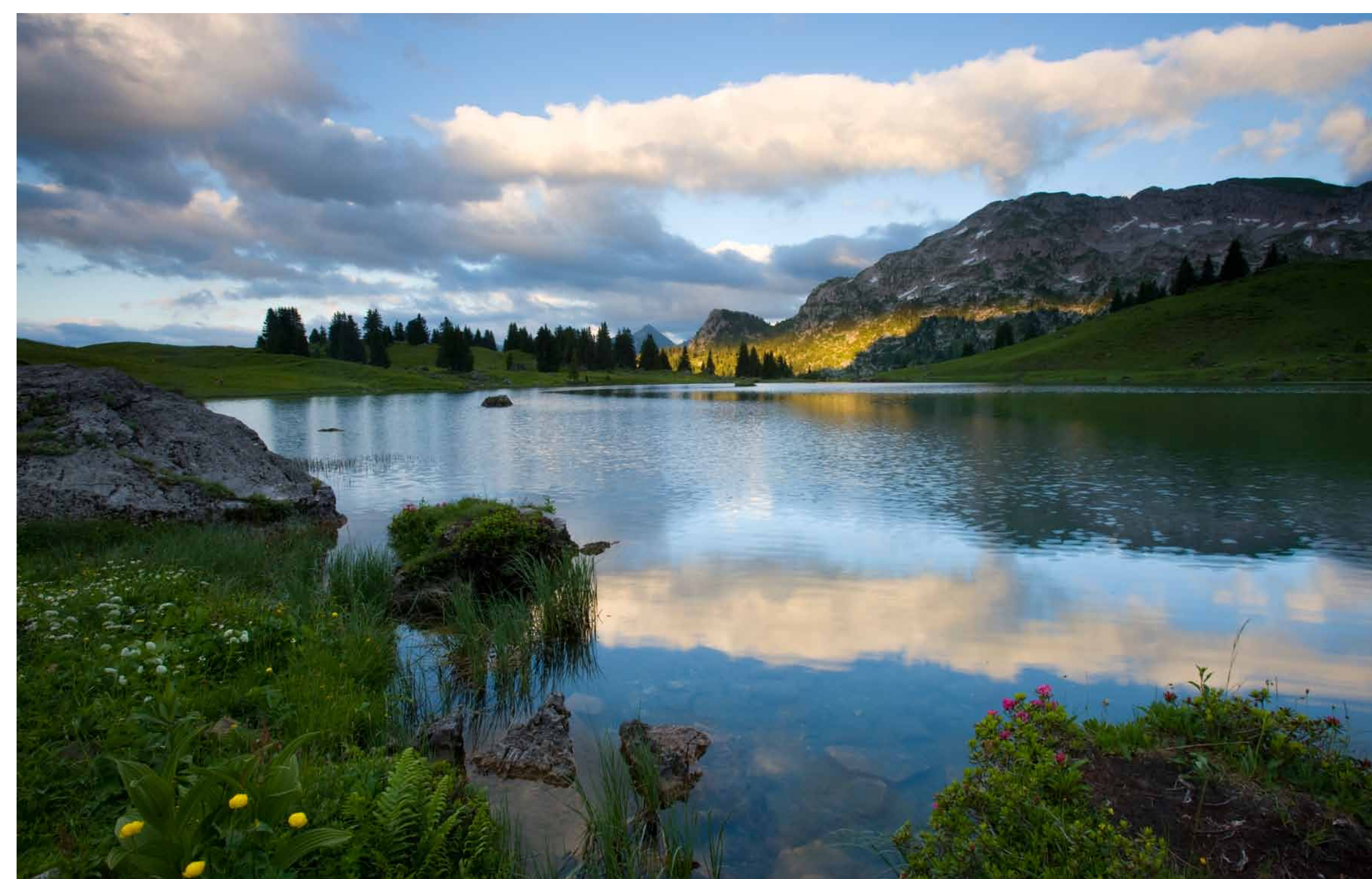
Le PDE du Wankdorf, Berne

COMBINER L'ÉCOLOGIE ET L'ÉCONOMIE DANS LES PARCS NATURELS

Les parcs naturels régionaux mettent en valeur les atouts du canton de Berne. La population et l'économie en profitent, comme la nature elle-même.

Un label conquiert le canton de Berne: les parcs naturels régionaux du Chasseral, du Diemtigtal et du Gantrisch portent le titre de «parcs naturels régionaux d'importance nationale», un titre qui, espérons-le, devrait bientôt être décerné au parc du Doubs également. A ces parcs s'ajoute la région «Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch», classée patrimoine mondial naturel de l'UNESCO. Le label «parcs naturels» est une contribution au développement durable de paysages naturels dignes de protection. Avant que les régions mentionnées ne l'obtiennent, il aura fallu que les organes responsables, les communes, les régions, le canton et la Confédération collaborent étroitement. Car le but est de placer les intérêts écologiques, économiques et sociaux du développement régional sous la même enseigne. En 2012, la première phase d'exploitation de dix ans a démarré pour les parcs naturels régionaux du Chasseral, du Diemtigtal et du Gantrisch, avec l'aide financière de la Confédération et du canton.

www.be.ch/parcsnaturels



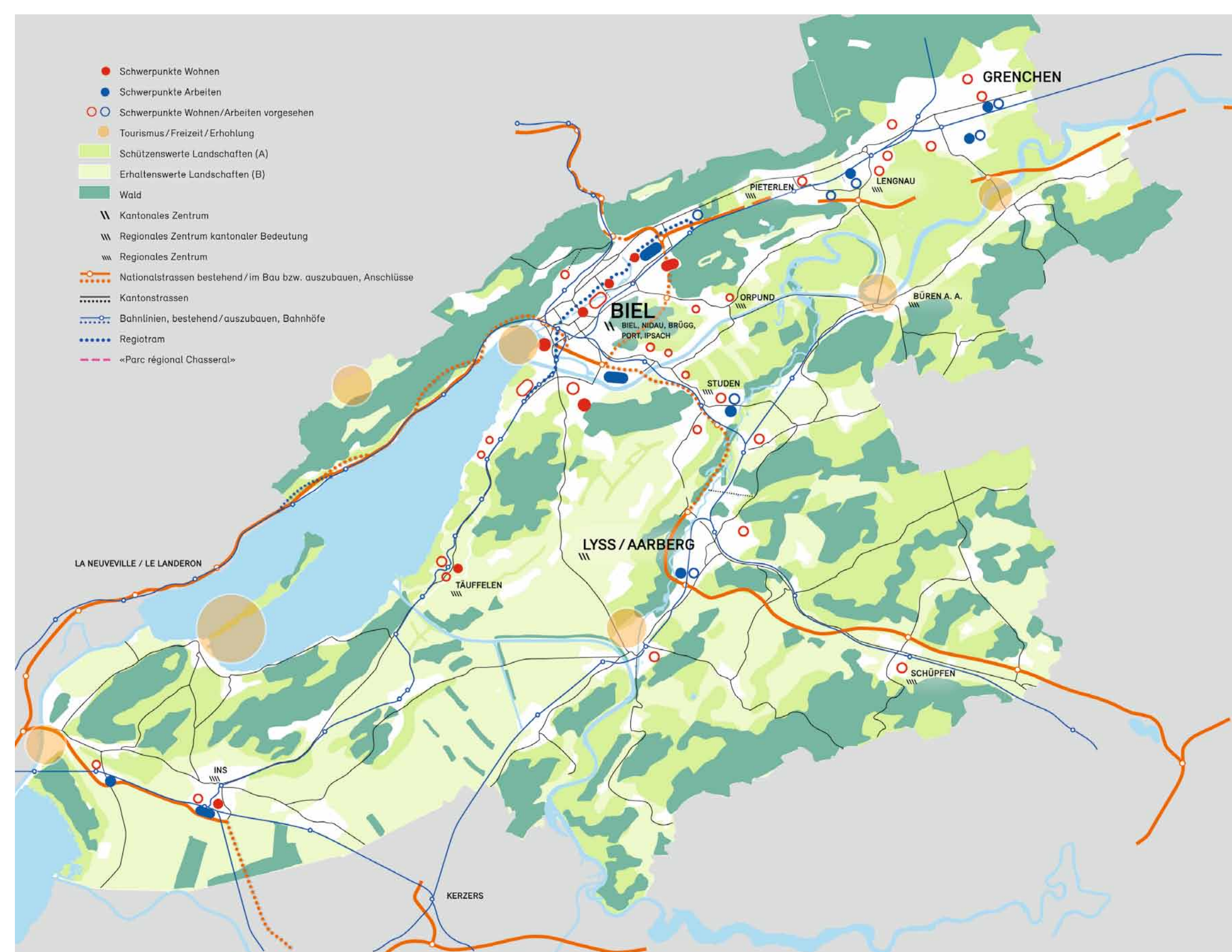
© Le Parc naturel régional du Diemtigtal

UN AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE L'ESPACE RÉGIONAL

Harmoniser les transports et l'urbanisation, tel est l'objectif des CRTU

Dans un canton aussi vaste et composite que celui de Berne, l'aménagement du territoire est impossible à concevoir sans l'aide des régions. Depuis la votation populaire sur les nouvelles structures régionales, en 2007, les régions sont en outre investies d'un mandat légal clair: les conférences régionales doivent élaborer des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU). Dans cette optique, chacune d'entre elles crée une conception directrice qui dicte les grandes lignes du développement de la région jusqu'en 2030 et établit la façon dont les principaux aspects de l'aménagement, par exemple l'urbanisation et la mobilité, peuvent concorder. La première génération de CRTU est en voie d'achèvement. Lors de phases ultérieures, les CRTU seront complétées au plan thématique et leur champ d'action élargi. L'impact des CRTU se révèle au travers de mesures concrètes, telles que la détermination de pôles d'habitation et de travail dans des situations centrales, ou encore des mesures de transport, comme le tram régional de l'agglomération bernoise, le contournement de Thoune par le nord ou les installations publiques des CFF à la gare centrale de Berne.

www.be.ch/crtu



Seeland Biel/Bienne: la conception directrice du développement spatial